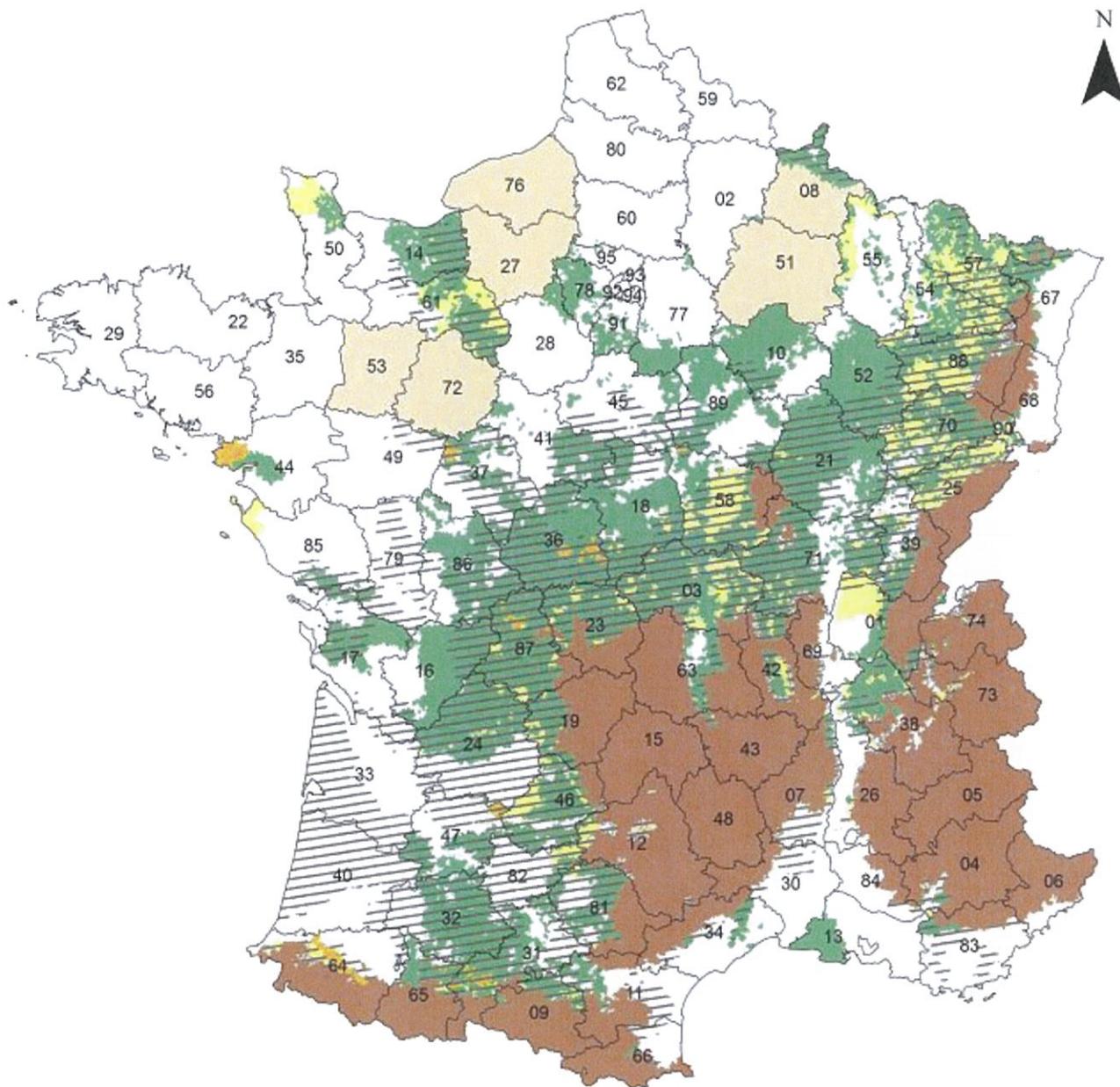


**Carte du futur zonage des zones défavorisées simples :
Partie 1 (ZSCN) améliorée sur le taux de chargement + Partie 2 (ZSCS) incluant un premier type
de zones correspondant à l'élevage extensif à l'herbe**

Important : sur cette base, la partie 2 du futur zonage va encore être complétée ; les travaux sont en cours



Zonage actuel

 Zonage actuel (jusqu'en 2017 inclus)

 Zone de montagne (pour mémoire)

Nouveau zonage

 Partie 1 (ZSCN) – [critères biophysiques UE] et [PBS/ha < 80% PBS/ha moyenne nationale] et [UGB/ha < 1,4]

 Partie 2 (ZSCS) – [STH/SAU > 30%] et [UGB/ha < 1,4] et [PBS/ha < 90% PBS/ha moyenne nationale]

 Partie 2 (ZSCS) – [STH+PT/SAU > 40%] et [UGB/ha < 1,4] et [PBS/ha < 90% PBS/ha moyenne nationale]

Zones en attentes de traitement

 Communes en attente de traitement